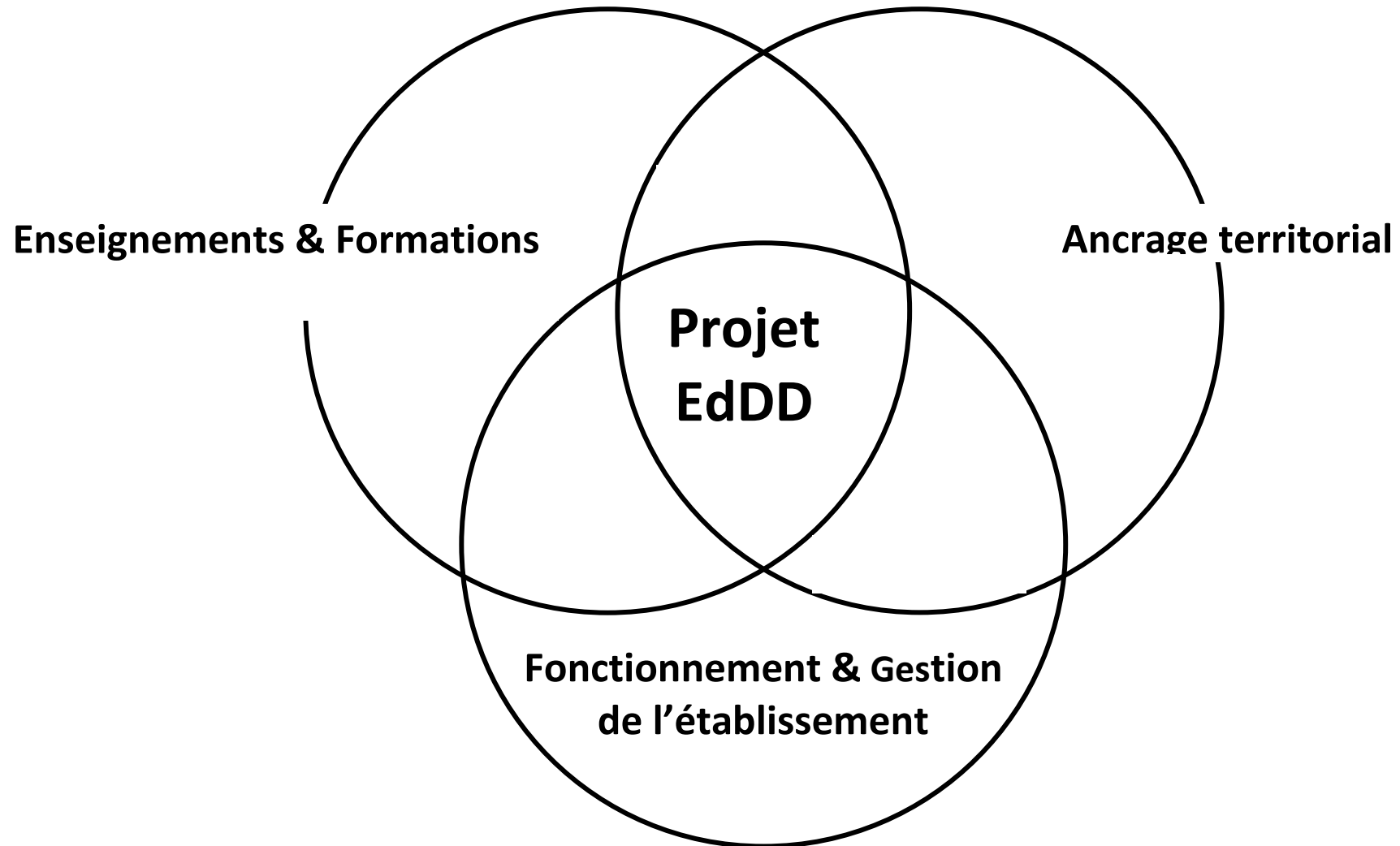


Les 3 piliers de la démarche EdDD pour un projet éducatif global



Les 3 piliers de la démarche EdDD pour un projet éducatif global

Un projet éducatif global : Quels jeunes citoyens et futurs professionnels voulons-nous former ? Quelles perspectives d'avenir voulons-nous leur offrir ? Quel projet(s) de société(s) voulons-nous construire avec la communauté éducative et ses partenaires ? Il s'agit moins de l'avenir du monde en tant que tel que de l'avenir de l'humanité. Notre démarche vise à développer et à valoriser les compétences (spécifiques et transversales) et la culture dont nous avons besoin pour contribuer, individuellement et collectivement, par l'action et l'éducation, à l'épanouissement de tous les êtres humains & tous les citoyens autant qu'au maintien et à l'amélioration du cadre et des conditions de vie sur Terre. C'est dans la double perspective de contribuer et d'éduquer au développement durable que les Établissements du Développement Durable (EdDD) de Haute-Normandie proposent une démarche globale de progrès inscrite au cœur du projet d'établissement, de centre ou du projet d'école visant à intégrer les trois dimensions suivantes.

Enseignements & formations (initiale, continue et par apprentissage): c'est le cœur de métier. Il s'agit de former des citoyens et des professionnels qui soient acteurs du développement durable et de l'Éducation au Développement Durable (EDD) dans l'établissement et au-delà. Le DD et l'EDD nous invitent à revisiter et à faire évoluer les enseignements, les formations et les compétences de chacun et de tous (celles des jeunes comme celles des adultes) pour transformer la société. En lien avec le projet d'établissement, le territoire et ses acteurs, la pédagogie de projet et la pluridisciplinarité sont au cœur de la démarche. Elles constituent des moyens privilégiés et des leviers pour intégrer ces nouveaux enjeux.

Fonctionnement & gestion de l'établissement : c'est le principe de cohérence entre «le dire et le faire», la pédagogie de l'exemple et de l'exemplarité. Il s'agit de montrer que le développement durable s'incarne dans le fonctionnement et la gestion éco-responsable de l'établissement. Comment chacun doit-il et peut-il intégrer le DD et ses principes dans sa culture et ses gestes professionnels ? Tous les acteurs de la communauté éducative et ses partenaires ont de fait un rôle à jouer dans ce sens. Avec le concours de la collectivité de référence (commune, Conseils Généraux ou Conseil Régional) et celui des partenaires, l'amélioration des impacts liés au fonctionnement et à la gestion du restaurant scolaire, des espaces verts, des énergies et des fluides, des bâtiments et de leurs entretiens, des transports, des achats, etc. constitue un objectif en soi autant que de bons supports pédagogiques pour les enseignements et les formations.

Ancrage territorial (du projet) : L'ancrage territorial du projet désigne d'abord une démarche citoyenne d'ouverture sur le monde et le territoire selon le principe «Penser global, agir local». C'est également une démarche co-construite, partenariale, avec les acteurs du territoire (les collectivités territoriales, les Pays et les Parcs Naturels Régionaux, les Agences et services de l'État, les associations et les entreprises, la société civile, les réseaux d'acteurs, etc.). L'information, la consultation et la concertation entre acteurs de la communauté éducative et partenaires constituent de nouveaux modes de gouvernance pour penser et mettre en œuvre un projet partagé, ancré dans la réalité, le temps et le territoire. En lien ou en amont des démarches d'Agenda 21 impulsées par les collectivités territoriales ou locales, les Établissements du Développement Durable (EdDD) ont ainsi l'ambition d'agir « dans, avec et sur » le territoire.